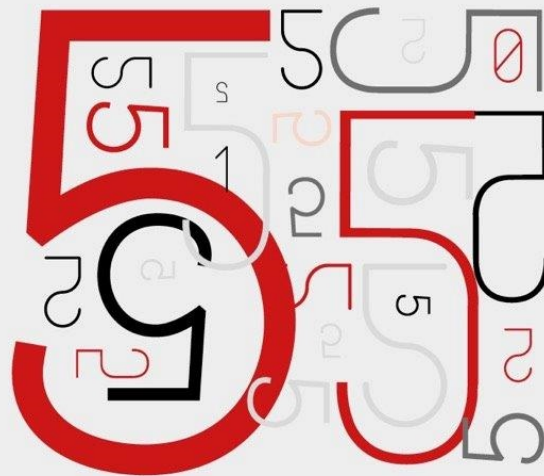




JANVIER 2015 > DANS CE NUMERO

p1	Vœux 2015 de l'USH Midi-Pyrénées	p2	Appel à projet 10 000 logements accompagnés
p1	Délégation chinoise	p3	Signature d'un accord valorisation des CEE
p2	Mouvement Hlm régional et organismes en communication	p3	Accompagner le vieillissement
p2	CRIS Midi-Pyrénées	p3	Une charte régionale des attributions
p2	Réunion partenariale Région, DREAL, CDC et USHMP	p4	Un fonds de soutien à l'innovation



L'Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées vous souhaite une très belle année 2015

Jean-Michel Fabre,
Président de l'Union sociale pour
l'habitat Midi-Pyrénées,
le Conseil d'Administration,

Sabine Vénier-Le Navennec,
Directrice,

et leurs collaborateurs

vous présentent leurs meilleurs
vœux pour l'année 2015



104, avenue Jean Rieux - 31500 Toulouse
Tel. 05 61 36 07 60 - Fax 05 61 36 07 61
e.mail : ushmp@union-habitat.org
www.habitat-midipyrenees.org

Délégation chinoise



En novembre, l'USH Midi-Pyrénées a accueilli une délégation chinoise du **Wuyuan County People's Government**. Le xian de Wuyuan est un district administratif de la province du Jiangxi en Chine. Il est placé sous la juridiction de la ville-préfecture de Shangrao. Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux du logement social dans la province du Wuyuan et la pratique des organismes Hlm en matière d'attribution et de règles d'urbanismes.

contact : s.venier-le-navennec.ushmp@union-habitat.org



AGENDA

06/01 : USHMP : atelier CUS/ROL	27/01 : USHMP : atelier amiante
07/01 : USHMP : atelier Loi ALUR	28/01 : Bureau Atlas et Commission Départementale Haute-Garonne
08/01 : USHMP : atelier CEE et TFPB	29/01 : USHMP : atelier électricité
13/01 : Vivre Aujourd'hui : comité de rédaction	29/01 : USHMP : atelier Ad'AP
16/01 : USHMP : atelier DALO	25/02 : Bureau Atlas et Commission Départementale Haute-Garonne
15/01 : USHMP : atelier DAF	27/02 : USHMP : conseil d'administration
20/01 : USHMP : atelier maîtrise d'ouvrage	
21/01 : USHMP : atelier cotation du parc	

Le mouvement Hlm régional et les organismes en communication

contact : ml.ayme.ushmp@union-habitat.org

APPEL À IDÉES
Habitat Toulouse

« Le logement du 3^{ème} Millénaire »

Habitat Toulouse s'est engagé de manière résolue dans le mouvement dynamique du développement durable qui recouvre les notions de :

CRIES Midi-Pyrénées



Le CRIES Midi-Pyrénées a organisé son séminaire annuel sur le thème : « **La prospective territoriale : quelles données ? Quels outils ?** » A cette occasion, l'USH Midi-Pyrénées a été invitée à présenter sa démarche de prospective territoriale intitulée « *L'avenir et la place de l'habitat social dans les dynamiques territoriales en Midi Pyrénées à l'horizon 2025* ». Le support présenté est consultable sur le site Internet www.habitat-midipyrenees.org, Espace public, Rubrique *Nos communications aux partenaires*, Sous-rubrique *Colloque, Table ronde, Réunion institutionnelle*
contact : s.veniel-le-navenneec.ushmp@union-habitat.org

Réunion partenariale Région, Dreal, CDC et USHMP



La 2^{ème} Convention « Rénovation Énergétique de l'Habitat Social », organisée conjointement par la Région, la DREAL, la CDC et l'USHMP, s'est tenue courant décembre. Elle a permis des échanges sur la mobilisation des OHLM en matière de réhabilitation, sur les financements FEDER et sur des retours d'expérience. L'ensemble des supports présentés est consultable sur le site Internet www.habitat-midipyrenees.org, Espace public, Rubrique *Nos communications aux partenaires*, Sous-rubrique *Colloque, Table ronde, Réunion institutionnelle*
contact : s.veniel-le-navenneec.ushmp@union-habitat.org

Appel à projet 10 000 logements sociaux accompagnés : bilan 2014

Le Pacte État-USH du 08 juillet 2013 a initié un appel à projets visant à la mise en place de 10 000 logements sociaux accompagnés en trois ans. L'objectif est de faire émerger des processus de travail partenarial reproductibles, pour un développement du type de formules de « logement hlm accompagnés ». Le Pacte d'Objectifs et de Moyens de Midi-Pyrénées, signé en 2014, a repris cet engagement. Pour 2014, 6 dossiers ont été déposés dans 3 départements à raison d'un ou plusieurs projets par département. L'ensemble du bilan est consultable sur le site Internet www.habitat-midipyrenees.org
contact : s.veniel-le-navenneec.ushmp@union-habitat.org



Signature d'un accord régional pour la valorisation des CEE et le dégrèvement de TFPB

La 3^{ème} période de valorisation des Certificats d'économie d'énergie débute le 1^{er} janvier 2015 pour une période de 3 ans. Cette troisième période aura un objectif d'économies d'énergie de 220 TWh cumac par an, soit un quasi-doublement de l'objectif fixé pour la 2^{ème} période.

A noter que les dossiers qui seront à déposer sur la 3^{ème} période devront être au minimum de 100 Gwhép (contre 20Gwep auparavant) pour les opérations standardisées (304 fiches) d'où la nécessité pour les opérateurs de regrouper leurs CEE afin d'atteindre ce seuil minimum. Toutefois, le principe d'une dérogation par an est maintenu.

Conformément à la décision prise en Conseil d'Administration du 21 février 2013, l'USHMP a lancé une consultation afin de choisir le prestataire le mieux à même d'accompagner les organismes, sur la 3^{ème} période, dans la valorisation de leurs CEE générés dans le cadre de leur production en neuf et lors des réhabilitations. Cet accompagnement porte également sur le dégrèvement de TFPB dans le cadre de travaux d'économie d'énergie.

La SCET a été choisi pour cet accompagnement, une réunion de présentation et de lancement sera organisée prochainement.

contact : m.raynal.ushmp@union-habitat.org

Accompagner le vieillissement en Midi-Pyrénées



Avec l'accroissement de l'espérance de vie, la population des 60 ans et plus augmente rapidement ; et vieillir s'accompagne souvent de difficultés nouvelles : les besoins changent. Parce que le vieillissement se fait en partie dans le rapport à l'espace et aux modes d'habiter, les organismes Hlm sont les premiers spectateurs de ces évolutions... Mais pas seulement. Tous agissent au quotidien pour favoriser le « bien vieillir ».

L'USH Midi-Pyrénées a cherché à rendre compte de

la diversité des réponses apportées aux aînés au travers d'un dossier compilant les résultats de différentes enquêtes. Après un rappel de quelques données statistiques (vieillesse des locataires du parc Hlm, augmentation de la part des seniors dans la demande locative sociale...), la note expose les solutions proposées par le Mouvement Hlm en région (construction d'un parc adapté, réhabilitation du parc existant, innovations sociales, partenariats institutionnels...).

L'intégralité de la note est disponible sur le site Internet de l'USH Midi-Pyrénées, espace « *Les outils de connaissance de l'interorganismes* », rubrique « *Enquêtes* ».

contact : a.monetti.ushmp@union-habitat.org

Un engagement interorganismes : une charte régionale des attributions



En Midi-Pyrénées, les organismes Hlm ont souhaité s'entendre sur une charte commune des attributions présentant les processus, les règles et la déontologie relatifs aux attributions. La charte des attributions rappelle à la fois les engagements portés par les bailleurs sociaux en Midi-Pyrénées et les obligations auxquelles ils sont soumis.

Pour rappel, la loi ALUR renforce les droits du demandeur en matière d'information. À ce titre, le document répond aux différents enjeux souhaités par le législateur.

Le document est disponible sur le site Internet de l'USH Midi-Pyrénées, espace « *Les dispositifs interorganismes* », rubrique « *Référentiels* ».

contact : a.monetti.ushmp@union-habitat.org

Un Fonds de soutien à l'innovation : du Fills au FSI

Accompagner la modernisation des bailleurs sociaux et participer à l'innovation par des subventions aux investissements intellectuels, tel a été l'objet du Fonds d'intervention pour le logement locatif social (FILLS) de 1995 à 2012. Le FILLS a donc aidé les organismes bailleurs à s'adapter aux changements, à les anticiper et à initier des stratégies pertinentes à long terme.

Fruit d'un partenariat Etat-profession, le FILLS réunissait quatre acteurs : la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, l'USH et les Fédérations d'organismes Hlm, la Fédération des EPL (Entreprises publiques locales) et la CGLLS.

La dotation financière au Fonds n'a pas été reconduite pour 2013. Néanmoins, le partenariat financier de la CGLLS assure au Fonds d'intervention les moyens nécessaires à son action jusqu'au terme de toutes les actions aidées. **Le dispositif de gestion du FILLS sera maintenu jusqu'en 2015 pour honorer tous les engagements pris, toutes les actions financées devant être menées dans un délai maximum de trois ans.**

En 2014, 3 dossiers ont été mis en paiement et 8 dossiers devront être soldés en 2015.

Date du comité	Organisme	Coût du projet	Montant réglé	Date du règlement	Titre de l'action
07/10/2008	LOT HABITAT	28 000,00	11 200,00	10/03/2014	Etude sur le développement et la diversification de la production
30/08/2011	PROMOLOGIS	30 139,00	9 041,70	05/12/2014	Cycle d'audit de certification QUALIBAIL II - Familial et Etudiant
23/01/2013	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT MIDI-PYRÉNÉES	30 468,10	9 140,43	05/12/2014	Innovation sociale autour de la définition d'un dispositif d'accompagnement de solutions
08/06/2012	LA CITÉ JARDINS	46 177,56	23 088,78		Démarche RSE, audit diagnostic selon le référentiel VIGEO
08/06/2012	LA CITÉ JARDINS	25 833,60	7 750,08		Optimisation du département développement : certification Habitat et Environnement, approche process selon ISO 9001
08/06/2012	PROMOLOGIS	37 674,00	14 352,00		Digitown - service numérique à l'habitat
08/06/2012	LA CITÉ JARDINS	46 883,20	14 064,96		Engagement de service qualibail Certification AFNOR
08/06/2012	PATRIMOINE - SA LANGUEDOCIENNE	24 129,20	7 238,76		Optimisation de la gestion des impayés
02/10/2012	SOCIÉTÉ ANONYME COLOMIERS HABITAT	56 690,40	28 345,20		Démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises : mission de conseil et d'accompagnement
02/10/2012	HABITAT TOULOUSE	21 350,80	6 405,24		La qualité de service aux locataires : processus d'harmonisation des pratiques
10/12/2012	SOCIÉTÉ ANONYME COLOMIERS HABITAT	22 545,00	6 763,50		Contrat de certification ISO 9001 & QUALIBAIL v2

C'est pour permettre aux organismes attachés à développer des démarches d'innovation, de modernisation et de professionnalisation que l'USH a porté lors des débats qui ont eu lieu lors de l'examen du projet de la loi ALUR, **la demande de création d'un fonds d'innovation au sein de la CGLLS.**

Ainsi l'article 119 de la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié l'article L.452-1 du CCH pour créer un Fonds de soutien à l'innovation au sein de la Caisse de Garantie du Logement locatif.

Pour ce qui est de l'innovation, les dossiers seront traités directement au niveau national. L'organisme déposera son dossier auprès de sa fédération qui sera chargé de l'instruire et fera inscrire le dossier à l'ordre du jour du comité des aides.

Pour ce qui est de la modernisation et de la professionnalisation les dossiers suivront une procédure similaire à celle existante dans l'ancien Fills. Le Comité Paritaire Régional jouera un rôle d'instruction et d'expertise en rendant avis consultatif sur chaque dossier avant son passage en comité des aides pour décision. **contact** : ml.ayme.ushmp@union-habitat.org